

## AUX AFFILIES DE LA CAISSE INTER

Sion, août 2015  
du/CA

### TAUX DE CONTRIBUTION 2015

Madame, Monsieur,

Lors de l'assemblée générale du 29 juillet 2015, les délégués ont suivi l'avis du comité directeur et donné leur approbation pour la modification du taux de cotisation 2015.

C'est ainsi que le nouveau taux de cotisation 2015 a été arrêté à

**3.50 %**

(3.20% à la charge de l'employeur et 0.30% à la charge de l'employé)

et ceci, **rétroactivement dès le 1er janvier 2015.**

Les deux premiers acomptes vous ayant été facturés sur la base de l'ancien taux de 3.65%, la différence vous sera décomptée lors de la facturation finale 2015 en début d'année prochaine.

En vous priant d'en prendre note et en vous remerciant pour votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CAF INTER